



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8810^e séance

Mardi 29 juin 2021, à 15 h 40

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jürgenson	(Estonie)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Geng Shuang
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Gasri
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M. Kelly
	Kenya	M. Kiboino
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Niger	M. Maman Sani
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Farrey
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Gonsalves
	Tunisie	M. Cherif
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la Bosnie-Herzégovine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Lecoq, Responsable de la Division de l'Europe et de l'Asie centrale au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Lecoq.

M. Lecoq (*parle en anglais*) : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion de lui présenter un exposé sur la situation en Bosnie-Herzégovine.

Bien que l'on ait observé des progrès dans certains domaines, nous restons préoccupés par la situation globale en Bosnie-Herzégovine au regard de la consolidation de la paix et de la réconciliation. Par-dessus tout, nous sommes toujours témoins de pratiques qui, loin de traiter les cicatrices du passé, contribuent à la polarisation et font obstacle aux perspectives de prospérité et de stabilité, non seulement pour la Bosnie-Herzégovine, mais aussi pour la région. Il s'agit notamment de cas persistants de propos révisionnistes, de rhétorique clivante, de déni du génocide et des crimes de guerre, de glorification de criminels de guerre condamnés et de discours de haine.

Au cours de sa visite de 10 jours en Bosnie-Herzégovine au début du mois, la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, M^{me} Wairimu Nderitu, a fait part de ses préoccupations face à cette tendance et a appelé à un engagement accru à promouvoir le renforcement de la confiance et la réconciliation, en commençant par placer la compréhension mutuelle et le respect de la douleur de toutes les victimes à la base d'un dialogue constructif visant à faire avancer le pays.

Sur place, la Conseillère spéciale a souligné le rôle important que jouent les personnes occupant des postes à responsabilités pour rassembler les populations, favoriser la compréhension et la confiance mutuelles et œuvrer à la réconciliation.

Elle a également rendu hommage au travail important dont s'acquittent toutes les personnes qui promeuvent la paix dans tout le pays et s'efforcent d'instaurer la confiance au sein de leurs communautés, notamment dans le secteur éducatif. Leur mission fédératrice au sein de leur communauté immédiate constitue un espoir pour l'avenir et mérite d'être pleinement reconnue et appuyée par les autorités, les médias et la communauté internationale.

Comme le Secrétaire général l'a déclaré en décembre dernier, les responsables politiques, religieux et locaux, les éducateurs, la société civile, les médias et l'ensemble de la population de Bosnie-Herzégovine ont un rôle crucial à jouer pour sortir ensemble d'un passé difficile et avancer vers un avenir meilleur.

À l'instar du reste du monde, la Bosnie-Herzégovine continue de lutter contre la pandémie sans précédent de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses conséquences. L'heure est au rassemblement et à une coopération de tous les niveaux pour surmonter cette crise sanitaire et reconstruire en mieux. L'ONU entend continuer d'appuyer la Bosnie-Herzégovine dans sa riposte à la COVID-19 et son relèvement socioéconomique.

La mise en œuvre des objectifs de développement durable continue de guider l'action des Nations Unies sur le terrain, à l'appui des autorités et de la population de Bosnie-Herzégovine. En vertu du nouveau Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, signé en mai, l'ONU s'est engagée à aider le Gouvernement et toutes les communautés de Bosnie-Herzégovine à vivre des vies plus longues, plus saines, plus prospères et plus sûres. Comme convenu avec les autorités de Bosnie-et-Herzégovine, notre appui au cours des cinq prochaines années sera axé sur une croissance durable, résiliente et sans exclusive ; sur une éducation, une santé et une protection sociale de qualité, accessibles et sans exclusive ; sur une gouvernance axée sur l'humain et sur l'état de droit ; et sur une mobilisation citoyenne et communautaire en faveur de la cohésion sociale. Dans tous ces domaines, nous entendons continuer d'œuvrer en étroite collaboration avec nos partenaires, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne.

Face aux divisions et à l'absence de consensus, les progrès en Bosnie-Herzégovine se sont révélés difficiles au cours de la période écoulée. Il faut faire davantage pour faire avancer les réformes indispensables, notamment s'agissant de l'état de droit et de la réforme électorale.

Ces dernières années, nombreux sont ceux, notamment des jeunes, qui ont quitté la Bosnie-Herzégovine en quête d'un avenir meilleur ailleurs. Les jeunes ont un rôle important à jouer pour façonner l'avenir de la Bosnie-Herzégovine. Leurs voix doivent être entendues. L'ONU collabore avec le Gouvernement, les municipalités et les organisations de la société civile pour appuyer l'autonomisation des femmes et des jeunes. Elle soutient également l'action de l'Office régional de coopération pour la jeunesse, basé à Tirana, qui vise à renforcer la coopération régionale et à favoriser la réconciliation entre les jeunes de la région, y compris en Bosnie-Herzégovine.

En ce qui concerne les faits nouveaux survenus récemment au sein du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, à Sarajevo, s'agissant de la nomination d'un nouveau Haut-Représentant, l'ONU n'est pas membre dudit Comité directeur et n'a donc pas participé à ce processus. Qu'il me soit également permis d'ajouter, par souci de clarté, que l'ONU ne figure pas parmi les signataires de l'Accord de paix de Dayton ou de son annexe 10.

L'ONU reste déterminée à accompagner la Bosnie-Herzégovine sur la voie qui mène à une paix et un développement durables, et attend avec intérêt de poursuivre sa collaboration avec toutes les parties prenantes en Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'avec les partenaires régionaux et internationaux, en vue d'instaurer la paix et la stabilité dans le pays et l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lecoq de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note présidentielle parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement du Conseil à faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Hervé Lecoq de son exposé

aujourd'hui. Nous souhaitons la bienvenue à la présente séance à S. E. M^{me} Bisera Turković, Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes réunis ici à notre initiative pour discuter de la lettre distribuée au Conseil de sécurité qui affirme que, le 27 mai, M. Christian Schmidt, ressortissant de la République fédérale d'Allemagne, aurait été nommé au poste de Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. En sa qualité d'État membre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix pour la Bosnie-Herzégovine, la Fédération de Russie tient à marquer son désaccord catégorique avec cette affirmation.

Comme nous le savons, la procédure de nomination du Haut-Représentant, qui s'est développée au fil des ans, est parfaitement logique, transparente et démocratique. Après avoir reçu le consentement des parties de Bosnie-Herzégovine, une candidature est approuvée par le Comité directeur, puis doit être entérinée par le Conseil de sécurité, généralement avec l'adoption d'une résolution pertinente.^[F.1] Or ce n'est pas du tout ce qui s'est produit dans le cas de M. Schmidt. Aujourd'hui, nous voyons un tableau complètement différent. Le nom du seul candidat, apparu pratiquement de nulle part, a été approuvé rapidement, et sans grande discussion, par le Comité directeur. Ce faisant, le Comité a décidé de ne tenir aucun compte non seulement de la Russie, mais de toutes les parties de Bosnie-Herzégovine. Une question logique s'est donc posée : pouvons-nous commencer à œuvrer à la réconciliation nationale en provoquant un conflit inévitable qui menace d'aggraver les désaccords existants entre les diverses entités ?

De l'huile a également été jetée sur le feu via les manœuvres de certains de nos collègues au Conseil de sécurité, qui, pour une raison quelconque, ont décidé de contourner la question au Conseil. Le 3 juin, l'actuel Haut-Représentant, Valentin Inzko, a adressé au Secrétaire général et au Président du Conseil une lettre dans laquelle il les informait qu'il serait remplacé le 1^{er} août par Christian Schmidt, mais, pour une raison ou une autre, cette lettre n'a pas été distribuée. Elle ne l'a été qu'après que nous ayons soulevé cette question et demandé avec insistance qu'elle soit distribuée. Pendant trois semaines, on avait l'impression que cette lettre n'existait pas alors que tout le monde était au courant. De tels faits ne font qu'accentuer le sentiment d'insatisfaction sur cette question.

La Russie appuie l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine de 1995 – l'Accord de paix de Dayton – parce que cette question ne peut être examinée hors de son contexte historique. Comme tout le monde le sait, au début des années 90, la Bosnie-Herzégovine était déchirée par une guerre sanglante qui touchait l'ensemble de sa société. Beaucoup de gens ont perdu des proches, leurs maisons et leur travail. En 1995, l'Accord de paix de Dayton a mis fin à cette terrible tragédie. Il a été signé par les parties et par les États garants. L'Accord reste le fondement de la paix en Bosnie.

Notre devoir en tant que membres du Conseil de sécurité est de faire tout notre possible pour empêcher que cette avancée fragile ne soit anéantie. C'est précisément pour cela que nous avons proposé d'organiser la présente séance. Notre position concernant le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine – la procédure relative à la création de ce poste – a été clairement définie à l'annexe 10 de l'Accord de Dayton et est bien connue. Nous ne devons pas oublier que c'est le peuple de Bosnie-Herzégovine qui détient la souveraineté du pays. Le destin du pays et la voie de son développement doivent être déterminés par son peuple plutôt que par un haut-représentant ou par une quelconque force extérieure.

Nous sommes toujours disposés à engager un dialogue honnête avec nos collègues du Conseil de sécurité sur les questions les plus importantes. En effet, les échanges de vues et la volonté de parvenir à des compromis font partie des objectifs du Conseil de sécurité. C'est le seul moyen dont nous disposons pour apporter des solutions aux problèmes. Mais dans ce cas spécifique, la situation nous semble totalement différente : une tentative d'éviter le débat sur la candidature du Haut-Représentant ou l'évaluation des activités du Bureau du Haut-Représentant en général. On peut donc se poser la question suivante : pourquoi avoir recours à la tromperie et jouer à cache-cache lorsque ce n'est pas nécessaire ?

Il est clair que tout candidat à ce poste qui n'a pas le soutien du Conseil de sécurité et des parties bosniennes manquera non seulement de légitimité, mais également du soutien politique nécessaire pour contribuer réellement à la promotion d'un règlement pacifique. Bien au contraire, les actions de ce candidat ne feront qu'aggraver le chaos et exacerber les différends existants, et elles finiront par réduire à néant tous les progrès réalisés depuis un quart de siècle. Est-ce le

scénario que nous envisageons lorsque nous avons signé l'Accord de Dayton ?

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais peut-être abuser de mon privilège de Président du Conseil pour répondre une fois de plus à l'allégation que nous venons d'entendre et selon laquelle la lettre en question n'a pas été distribuée aux membres du Conseil. Comme je l'ai expliqué la dernière fois que nous avons abordé ce sujet, la lettre avait été adressée au Secrétaire général. Nous avons communiqué avec le Bureau des affaires juridiques au Secrétariat et étions fermement convaincus que puisque la lettre était adressée au Secrétaire général, c'est à lui qu'il revenait de la distribuer. Lorsqu'il a pris énormément de temps pour le faire, nous avons décidé que nous pourrions peut-être nous en charger à titre informel. Cette démarche n'obéissait à aucune mauvaise intention.

M^{me} Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Saint-Vincent-et-les Grenadines remercie le Responsable de la Division de l'Europe et de l'Asie centrale au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, M. Hervé Lecoq, de son exposé. Nous saluons également la présence de M^{me} Turković, Vice-Présidente du Conseil des Ministres et Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine.

Nous tenons en premier lieu à exprimer notre reconnaissance au Haut-Représentant sortant, M. Valentin Inzko, pour son travail et sa contribution à la sécurité et à la stabilité de la Bosnie-Herzégovine ainsi que pour avoir promu le processus politique et la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton. L'Accord reste un pilier fondamental de la paix et de la stabilité, notamment par la création d'un environnement propice au retour volontaire des réfugiés et à leur intégration au sein des communautés.

Nous prenons note de la récente décision du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix de nommer M. Christian Schmidt en tant que nouveau Haut-Représentant. Nous prenons également note des difficultés qu'éprouve le Bureau du Haut-Représentant à s'acquitter de son mandat, et nous espérons qu'il sera créé un climat permettant aux parties de collaborer pour surmonter ces problèmes. Nous reconnaissons et ne pouvons sous-estimer le rôle que les membres du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix jouent et continueront de jouer pour contribuer à mobiliser un appui international en faveur de l'Accord de paix de Dayton.

On ne soulignera par ailleurs jamais assez l'importance de l'action du Conseil de sécurité en faveur de la stabilité et de la sécurité à long terme du peuple de Bosnie-Herzégovine. Nous avons constaté l'importance de nos efforts unis et coordonnés au cours des 25 dernières années. Ces efforts sont plus importants que jamais, car le peuple de Bosnie-Herzégovine tente de se remettre de l'énorme choc socioéconomique causé par la pandémie de maladie à coronavirus. À cet égard, ma délégation encourage les membres du Conseil de mise en œuvre de la paix à travailler dans un esprit de collaboration et de coordination mutuelles et à engager un dialogue constructif avec toutes les parties. Le consensus dans la prise de décision est souhaitable et doit être notre objectif.

Compte tenu du rôle crucial que joue le Conseil de sécurité dans la stabilité en Bosnie-Herzégovine, il aurait été prudent de consulter le Conseil sur cette dernière question. Dans le même temps, nous comprenons bien que l'absence de consensus ne doit pas ralentir les progrès et que les exigences juridiques concernant la nomination du nouveau Haut-Représentant ont été respectées. Nous espérons que toutes les parties surmonteront les désaccords concernant la nomination récente du nouveau Haut-Représentant et travailleront ensemble.

Pour terminer, nous réaffirmons notre plein appui à la stabilité, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ainsi qu'au rôle du Bureau du Haut-Représentant. Il est on ne peut plus important que toutes les parties déploient des efforts communs pour appliquer pleinement l'Accord de paix de Dayton, car celui-ci représente la voie menant à la stabilité dans la région.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le représentant du Secrétariat de son exposé. La Chine prend acte de la lettre de M. Inzko adressée au Secrétaire général concernant la sélection du prochain Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

L'Accord de paix de Dayton décrit le rôle du Conseil de sécurité dans la nomination des hauts-représentants. En pratique, le Conseil de sécurité approuve la nomination soit par une résolution soit sous la forme d'une lettre du Président. C'est devenu une pratique établie, et cette pratique doit continuer d'être appliquée lorsqu'il s'agira de nommer le prochain Haut-Représentant.

Il incombe au Haut-Représentant la responsabilité importante de superviser la mise en œuvre de l'Accord de Dayton. L'action du Haut-Représentant retentit sur les intérêts fondamentaux de la Bosnie-Herzégovine et de son peuple et ont une incidence profonde sur la situation dans le pays.

Sur la question de la nomination du Haut-Représentant, la communauté internationale doit prendre pleinement en compte les vues de toutes les parties en Bosnie-Herzégovine. La Chine prend note des divergences de vues concernant les procédures relatives à la nomination du prochain Haut-Représentant. La Chine encourage toutes les parties concernées à mener des consultations approfondies à cet égard et à trouver une solution raisonnable et réalisable afin d'aider le Haut-Représentant à s'acquitter de ses fonctions, de préserver l'autorité du Conseil de sécurité et de contribuer au maintien de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans l'ensemble des Balkans occidentaux.

La résolution adoptée par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska en mars de cette année, qui appelle à la fermeture immédiate du Bureau du Haut-Représentant, doit être prise au sérieux. Depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton il y a 25 ans, la situation en Bosnie-Herzégovine a considérablement changé. La communauté internationale doit réévaluer le rôle et le mandat du Haut-Représentant pour s'assurer que le Bureau est adapté à la réalité actuelle et aux besoins du peuple de la Bosnie-Herzégovine. Dans le même temps, les droits de toutes les parties en Bosnie-Herzégovine doivent être garantis.

La Chine a toujours respecté la souveraineté, l'indépendance, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ainsi que le choix du peuple de la Bosnie-Herzégovine quant à l'avenir de son pays. La Chine encourage toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à continuer de renforcer la confiance politique mutuelle, à promouvoir l'harmonie nationale et à faire avancer le processus d'édification de la nation. La Chine est disposée à continuer à coopérer avec d'autres pays pour apporter son appui et son assistance à cette fin.

Le processus de paix et de réconciliation en Bosnie-Herzégovine a toujours bénéficié de l'attention et de l'appui de la communauté internationale, notamment du Conseil de sécurité, et ne peut aboutir sans l'intérêt et le concours à long terme d'autres pays. Nous espérons que la Bosnie-Herzégovine se conformera aux buts et

principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qu'elle mènera ses relations extérieures dans un esprit d'amitié et de bonne volonté, qu'elle respectera effectivement la souveraineté des autres pays et qu'elle s'abstiendra de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres pays.

M. Raguttahalli (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Responsable de la Division de l'Europe et de l'Asie centrale au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, M. Hervé Lecoq, de son exposé sur la Bosnie-Herzégovine. Nous saluons également la présence de la Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine à la présente séance.

L'Accord de paix de Dayton demeure important pour l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine. À ce jour, l'Accord demeure le cadre permettant de trouver des solutions liées au règlement du conflit interethnique par le dialogue entre les parties, sur la base de l'égalité, du respect mutuel, du compromis et du consensus.

Le Bureau du Haut-Représentant, en tant que mécanisme internationale *ad hoc*, a supervisé la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord. Nous estimons qu'il incombe au Bureau du Haut-Représentant de poursuivre sa coopération avec toutes les parties de manière objective afin d'instaurer la confiance nécessaire pour surmonter tous les obstacles. La mise en œuvre rapide du programme « 5 plus 2 » doit rester la priorité absolue.

Nous prenons note de la nomination récente de M. Christian Schmidt au poste de Haut-Représentant. Nous espérons que le nouveau Haut-Représentant s'emploiera à renforcer la cohésion entre toutes les parties.

Malheureusement, cette nouvelle nomination a mis en évidence les dissensions entre les entités constitutives de la Fédération. Nous sommes d'avis que les désaccords entre les membres du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix au sujet de la nomination du nouveau Haut-Représentant doivent être réglés par consensus, conformément à l'Accord de paix.

La Bosnie-Herzégovine a beaucoup avancé sur la voie de l'édification d'une société multiethnique, multilingue, multiculturelle et multireligieuse. Les problèmes auxquels le pays se heurte sont similaires à ceux auxquels tout pays est confronté sur la voie de l'édification d'une nation composée de personnes de confessions, d'ethnies et de langues différentes. Nous

espérons que les parties bosniennes maintiendront leur engagement dans un esprit de compromis et de maturité pour régler toutes les questions en suspens.

M^{me} Gasri (France) : Je remercie Hervé Lecoq pour son exposé. Nous saluons également la présence de la Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine parmi nous.

Les réunions semestrielles du Conseil de sécurité démontrent que si la Bosnie-Herzégovine a accompli des progrès dans sa stabilisation depuis 25 ans, la situation reste fragile. Des dynamiques préoccupantes sont à l'œuvre. Les tensions communautaires restent exacerbées. Certains dirigeants appellent à la sécession, remettant ainsi en cause l'intégrité territoriale du pays, ce qui est contraire à l'Accord de Dayton.

L'Accord de Dayton, dont la France est témoin, a créé la fonction de Haut-Représentant pour faciliter la mise en œuvre du volet civil de l'accord. Le Haut-Représentant n'a pas vocation à perdurer au-delà de ce qui est nécessaire. L'objectif, défini par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix en 2008, est bien la fermeture de son bureau, ce qui sera le signe d'une normalisation du fonctionnement du pays. Mais cette fermeture ne sera bénéfique pour la Bosnie-Herzégovine que si elle respecte les conditions et objectifs fixés en 2008 dans l'agenda dit « 5+2 ». Le Conseil de sécurité a régulièrement endossé cet agenda. Or, force est de constater que ces conditions ne sont pas remplies aujourd'hui, comme le confirment les rapports réguliers du Haut-Représentant au Conseil de sécurité. En particulier, la situation politique en Bosnie-Herzégovine reste trop fragile pour que le Bureau du Haut-Représentant puisse être fermé.

Douze ans après la nomination de M. Valentin Inzko à ce poste, celui-ci a souhaité quitter ses fonctions. Nous le remercions vivement pour son engagement sans relâche au service de la Bosnie-Herzégovine. Le 27 mai, le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix a décidé de nommer à sa succession M. Christian Schmidt. Les procédures de nomination ont été respectées. La prise de fonction de M. Schmidt sera effective au 1^{er} août.

La France reste déterminée à continuer à travailler avec ses partenaires, la Bosnie-Herzégovine en premier lieu, les signataires et l'ensemble des témoins de l'Accord de Dayton, les membres du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix et les partenaires régionaux,

en soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du pays et à son développement économique et social, sur la voie de l'intégration européenne.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Hervé Lecoq de son exposé. Je salue la présence de la Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine à notre réunion de cet après-midi.

La situation en Bosnie-Herzégovine demeure complexe. Les discours porteurs de division, l'instabilité politique et les dissensions entre les entités et les communautés constituent un sérieux défi qui pèse sur la paix, l'unité et la prospérité à long terme du pays et de tous ses habitants. La terrible pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les tensions existantes. Par conséquent, la Bosnie-Herzégovine doit intensifier ses efforts pour relever les défis actuels, stabiliser la situation sociopolitique, promouvoir le développement économique et améliorer le bien-être et les moyens de subsistance de la population.

Pour ce faire, nous sommes d'avis que toutes les parties doivent s'engager dans un dialogue constructif et adopter des mesures de confiance. La confiance peut permettre de surmonter les difficultés, de rapprocher les positions et de renforcer la réconciliation nationale. La communauté internationale doit continuer à apporter un appui constructif et important à la Bosnie-Herzégovine, conformément au droit international et aux aspirations du pays et de son peuple. À cet égard, nous réitérons qu'il importe de respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

Le Viet Nam encourage fortement le respect du droit international, notamment la mise en œuvre des traités internationaux. Nous avons toujours soutenu le rôle joué par les organisations régionales, ainsi que par les accords internationaux et régionaux, pour contribuer au maintien de la paix et de la sécurité régionales. Dans le même temps, pour construire un avenir durable, les questions régionales et les positions et points de vue des pays directement concernés doivent être pris en considération.

Par ailleurs, nous appuyons le règlement pacifique des différends, conformément à la Charte des Nations Unies. La médiation est un moyen important et efficace, mais elle peut être très difficile et complexe. Elle exige non seulement des capacités personnelles, mais aussi de la confiance, de bonnes relations et une coopération avec toutes les parties.

En ce qui concerne la question qui nous occupe, nous estimons que l'Accord de paix de Dayton et les pratiques établies, notamment les résolutions et décisions du Conseil de sécurité, constituent une base importante pour le règlement de nouveaux problèmes dans le cadre du processus de paix en Bosnie-Herzégovine.

Nous espérons que toutes les parties s'engageront à trouver un accord pour une paix, une stabilité et un développement durables en Bosnie-Herzégovine et dans toute la région.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Lecoq pour sa présentation et nous saluons la présence de la Vice-Présidente du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine.

Les informations fournies par M. Lecoq sont vraiment précieuses et opportunes. Nous apprécierions des informations de fond plus détaillées, ainsi que toute autre information jugée pertinente pour les membres du Conseil, y compris la distribution des documents par la présidence en temps opportun.

Le Mexique reconnaît l'importance du travail du Bureau du Haut-Représentant dans la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord de Dayton. D'après les informations partagées lors de la dernière séance du Conseil sur la situation en Bosnie-Herzégovine, il apparaît que les progrès réalisés sur le programme « 5 plus 2 » ont été limités. Les progrès en la matière sont fondamentaux et constituent une condition préalable tant pour le projet d'intégration européenne que pour la fermeture éventuelle du Bureau du Haut-Représentant.

Le Mexique insiste sur le fait que le dialogue est le seul moyen de résoudre tout désaccord et réaffirme sa volonté de continuer à œuvrer pour une Bosnie-Herzégovine pacifique.

M. Maman Sani (Niger) : Je remercie M. Hervé Lecoq, Responsable de la Division de l'Europe et de l'Asie centrale au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, pour la qualité de son exposé. Je salue également la participation de M^{me} Bisera Turkovic, Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, à cette séance.

Ma délégation a suivi avec un intérêt particulier le processus ayant abouti à la nomination de M. Christian Schmidt en qualité de Haut-Représentant pour la Bosnie Herzégovine. Nous fondons l'espoir que M. Schmidt, conformément au mandat que lui confère l'accord

relatif au dispositif civil, œuvrera de concert avec les différentes parties dans l'optique de promouvoir la paix et la stabilité durables ainsi que de parvenir à la réalisation du programme « 5 plus 2 ».

En Bosnie-Herzégovine, la période post-électorale constitue une opportunité pour mener les réformes constitutionnelles et électorales nécessaires en vue non seulement de l'effectivité de l'état de droit mais aussi de la transparence et de l'inclusivité du système électoral.

En outre, au moment où la communauté internationale se mobilise pour la vaccination contre la pandémie de COVID-19, nous exhortons les différents niveaux d'autorité à davantage de coopération et de coordination pour faire progresser les programmes de vaccination et les mesures de renforcement du système de santé.

Par ailleurs, nous appelons toutes les parties à faire montre d'un engagement politique constructif en faveur de la finalisation de la formation du Gouvernement et des nominations à tous les niveaux d'autorité, ce qui permettrait d'anticiper une éventuelle paralysie institutionnelle.

Le retour des réfugiés et personnes déplacées demeure un aspect auquel il convient d'accorder une importance capitale.

Ainsi, nous invitons les acteurs, à tous les niveaux, à œuvrer pour un climat sociopolitique favorable au retour volontaire des personnes rapatriées et à leur intégration dans leurs communautés.

Pour conclure, ma délégation exprime son soutien à la nomination de M. Christian Schmidt en qualité de Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Cependant, il est opportun de faire remarquer la pertinence de la pratique établie par le Conseil de sécurité en la matière, qui consiste à entériner cette nomination par une résolution du Conseil et il est heureux de constater que le Conseil l'a toujours fait par consensus.

M. Cherif (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Hervé Lecoq pour son précieux exposé sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Je me félicite également de la participation à cette séance de M^{me} Bisera Turković, Vice-Présidente du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine.

La délégation de mon pays se félicite une nouvelle fois des diverses évolutions positives survenues en Bosnie-Herzégovine, dont nous avons discuté lors de la

précédente séance du Conseil de sécurité sur ce sujet en mai (voir S/2021/436). Nous réitérons notre soutien à tous les efforts déployés pour renforcer la stabilité et consolider la paix dans le pays. À cet égard, nous appelons tous les partis politiques à s'abstenir de toute rhétorique clivante qui exacerbe les tensions ethniques et met dangereusement en péril l'ensemble du processus de consolidation de la paix. Nous appelons également tous les dirigeants politiques à privilégier les intérêts nationaux de tous les citoyens de Bosnie-Herzégovine et à ouvrir la voie aux jeunes générations pour qu'elles construisent un avenir meilleur fondé sur l'unité ethnique et culturelle.

La délégation de mon pays réitère son soutien aux efforts du Bureau du Haut-Représentant, conformément à l'Accord de paix de Dayton et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux efforts de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, conformément à son mandat. Nous appelons toutes les parties à redoubler d'efforts afin de mettre en œuvre l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

Ma délégation a pris note de la lettre adressée au Secrétaire général par le Haut – Représentant pour la Bosnie-Herzégovine concernant la nomination de M. Schmidt, qui lui succédera à partir du 1^{er} août. Nous aimerions profiter de cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à M. Inzko pour les efforts qu'il a déployés tout au long des 12 années de son mandat. À cet égard, ma délégation encourage toutes les parties à respecter leurs obligations pour assurer la pleine indépendance de la Bosnie-Herzégovine en ce qui concerne la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 », la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et la fin de la supervision internationale.

En conclusion, je voudrais exprimer le soutien de la Tunisie à tous les efforts visant à apporter la stabilité à la Bosnie-Herzégovine et à établir la réconciliation entre ses différents groupes ethniques. Nous sommes prêts à travailler avec tous les partenaires pour soutenir une paix et une sécurité durables ainsi que le développement durable, en vue de répondre aux aspirations de tous les citoyens du pays à un avenir meilleur.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lecoq pour son exposé utile. Je me félicite également de la participation à cette séance de M^{me} Bisera Turković, Vice-Présidente du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais commencer par réitérer ce que nous avons dit lorsque nous avons discuté de la Bosnie-Herzégovine il y a moins de deux mois (voir S/2021/436). La Norvège soutient pleinement le Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et son travail actuel. Il est important que le Haut-Représentant puisse poursuivre sa tâche de supervision de la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord de paix de Dayton de 1995.

Nous profitons également de cette occasion pour remercier M. Inzko pour son engagement et son travail acharné pendant de nombreuses années dans son rôle de Haut-Représentant.

Le Conseil de sécurité a affirmé à plusieurs reprises son attachement aux principes inscrits dans le programme « 5 plus 2 » comme condition de la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, tout récemment en novembre dernier dans la résolution 2549 (2020), adoptée à l'unanimité. La Norvège a apporté son soutien à ces principes dans sa déclaration lors de la séance du Conseil sur la Bosnie-Herzégovine tenue en mai (S/2021/436, annexe X). Les autorités de Bosnie-Herzégovine doivent prendre les mesures nécessaires pour mener à bien le programme « 5 plus 2 ». Une fois encore, avant la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, les exigences bien établies de 2008 doivent être satisfaites.

Comme nous l'avons précisé en mai, nous appelons à la poursuite des réformes pour garantir la stabilité et le bien-être de tous les habitants de Bosnie-Herzégovine. Toutes les parties doivent donner la priorité à la mise en œuvre de réformes globales qui profiteront à tous les citoyens. Cela nécessite une volonté et un leadership politiques. Nous encourageons également le Gouvernement à déployer des efforts supplémentaires pour améliorer l'état de droit afin que la Bosnie-Herzégovine se développe en tant qu'État fondé sur ce principe fondamental. Il s'agit notamment qu'elle respecte ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme et mette en œuvre les décisions de la Cour européenne des droits de l'homme.

La Norvège se félicite de la poursuite des travaux de l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Elle apporte une contribution importante au maintien de la stabilité et d'un environnement sûr et sécurisé en Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais terminer en réaffirmant une nouvelle fois que nous appuyons pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale et la structure fondamentale de la Bosnie-Herzégovine, à savoir celle d'un État unique et

souverain composé de deux entités. En ce qui concerne la procédure de nomination du Haut-Représentant, nous croyons comprendre, d'après l'Accord de Dayton, que ces décisions relèvent de la compétence du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lecoq de son exposé, compte tenu, en particulier, de la brièveté du préavis.

La Bosnie-Herzégovine est actuellement en paix, mais sa stabilité ne saurait être considérée comme acquise. Le pays n'a pas encore concrétisé tout son potentiel, comme vient de nous le dire M. Lecoq, notamment en ce qui concerne le renforcement de son économie, de l'état de droit et de ses institutions démocratiques. Le Bureau du Haut-Représentant joue un rôle crucial s'agissant de suivre et d'appuyer la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord de Dayton, et il a été essentiel à la stabilité constatée ces 25 dernières années. Le Bureau est nécessaire pour guider la Bosnie-Herzégovine vers les objectifs qu'elle s'est elle-même fixés. Une Bosnie-Herzégovine sûre, stable et tournée vers l'avenir, qui poursuit ses efforts en faveur de l'unité et de la réconciliation, va dans le sens des intérêts des citoyens de ce pays, ainsi que de la communauté internationale.

Comme l'a établi le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, et comme l'ont affirmé de nombreux autres membres du Conseil de sécurité avant moi, la Bosnie-Herzégovine doit satisfaire à des critères spécifiques, le programme « 5 plus 2 », pour ne plus être assujéti à une supervision internationale. Je note, à cet égard, que la Russie a agréé ce programme en 2008. À contre-pied du programme « 5 plus 2 » qu'elle appuyait précédemment, la Russie semble désormais affirmer que le Bureau du Haut-Représentant doit être fermé. L'opposition de la Russie au nouveau Haut-Représentant n'est pas fondée sur le droit, mais repose sur le fait que Moscou n'est, par principe, pas d'accord avec la nomination d'un nouveau Haut-Représentant. Soyons donc clairs sur la raison qui nous réunit ici aujourd'hui : la Russie cherche à obtenir la fermeture immédiate du Bureau du Haut-Représentant et utilise des arguments juridiques spécieux dans ce but.

Le 27 mai, le Conseil de mise en œuvre de la paix a nommé Christian Schmidt au poste de Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. À la seule exception de la Russie, tous les membres du Comité directeur – le Canada, la France, l'Allemagne,

l'Union européenne, l'Organisation de la coopération islamique représentée par la Turquie, les États-Unis et le Japon – ont approuvé sa nomination. Les décisions du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix ne requièrent pas l'unanimité. Sur la base des conclusions de la Conférence sur la mise en œuvre de la paix tenue en 1996, le Conseil de sécurité n'a aucun rôle déterminant dans le processus de nomination. Rien n'exige que le Conseil de sécurité agisse pour confirmer la nomination de M. Schmidt. M. Schmidt, Haut-Représentant désigné, a l'appui du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, à la seule exception de la Russie. Par conséquent, sa nomination en tant que Haut-Représentant est une affaire classée.

Les États-Unis s'opposent à tout effort visant à négocier une modification du programme « 5 plus 2 » ou du calendrier régissant la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Parmi les conditions dont est composé ce programme figurent des réformes urgentes pour la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. Comme l'ont très clairement montré au Conseil les exposés présentés par les intervenants, que la Russie a elle-même choisis, lors de la réunion informelle organisée selon la formule Arria en novembre dernier pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de la conclusion de l'Accord de Dayton, la rhétorique nationaliste continue de cliver le pays et d'empêcher de réels progrès en matière de réforme. Les États-Unis restent attachés aux principes énoncés dans l'Accord de paix de Dayton. Il n'y a pas d'avenir pour l'une ou l'autre des entités en dehors de la Bosnie-Herzégovine. Une dissolution pacifique n'est pas envisageable. Le redécoupage des frontières dans les Balkans occidentaux n'est pas au programme.

Qu'il me soit permis de répondre, si je peux, à certaines des observations formulées précédemment par d'autres délégations. Les États-Unis estiment que, dans le cas présent, personne n'essaie de saper l'autorité du Conseil ou de contourner ses procédures. Nous nous félicitons que le Conseil appuie la nomination du Haut-Représentant, et nous nous réjouissons à la perspective d'une relation que nous espérons productive entre le Haut-Représentant et le Conseil. Toutefois, c'est le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, et non le Conseil de sécurité, qui nomme le Haut-Représentant. La lettre du Haut-Représentant Inzko a maintenant été distribuée au Conseil. Dans le passé, comme certains l'ont évoqué, la nomination du nouveau Haut-Représentant réunissait le consensus au Conseil de sécurité, et ce dernier décidait de saluer et d'appuyer explicitement cette nomination. Ce n'est toutefois pas une obligation.

Pour terminer, je voudrais dire que les États-Unis affirment leur appui indéfectible à une Bosnie-Herzégovine démocratique, multiethnique et souveraine et à un État indépendant à l'intégrité territoriale incontestée, appelé à une intégration plus complète au sein de la communauté euro-atlantique.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lecoq de son exposé et je salue la présence de la Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, M^{me} Turković.

Nous renouvelons l'appel que nous avons déjà lancé en faveur d'un dialogue constructif et ouvert entre toutes les communautés de Bosnie-Herzégovine. Nous les encourageons à continuer de s'employer, grâce à la compréhension mutuelle et au compromis, à construire les passerelles de la réconciliation et à promouvoir des solutions qui mènent à la cohésion sociale et à l'édification de la nation.

Le Kenya exhorte les autorités de Bosnie-Herzégovine à déployer les efforts nécessaires pour atteindre les cinq objectifs et remplir les deux conditions fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Nous encourageons toutes les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir de tout discours provocateur, clivant ou nationaliste susceptible d'affaiblir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'État.

Nous appelons toutes les parties à œuvrer de concert et à renouveler leur engagement à mettre effectivement en œuvre l'Accord de paix de Dayton. Nous encourageons les membres du Conseil de sécurité à coopérer de manière consensuelle en ce qui concerne le Bureau du Haut-Représentant, dont ma délégation appuie le rôle.

M. Kelly (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier de son exposé notre intervenant, M. Lecoq, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, et je souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité à la Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, M^{me} Turković.

L'Irlande appuie le Bureau du Haut-Représentant et estime que son rôle reste crucial dans les efforts visant à forger un avenir stable et prospère pour la Bosnie-Herzégovine. Cette stabilité est importante dans le processus de réforme requis pour l'adhésion du pays à l'Union européenne.

Nous nous félicitons donc que le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix ait décidé de nommer M. Christian Schmidt au poste de Haut-Représentant et attendons avec intérêt de travailler avec lui.

Nous prenons note du fait que le Conseil de sécurité avait pour pratique de marquer la nomination des nouveaux Hauts-Représentants. Nous considérons que cette expression d'appui politique était une étape importante, mais qu'elle n'était pas juridiquement requise pour que prenne effet la décision du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix de nommer un nouveau Haut-Représentant.

Nous rappelons que le rapport transmis par le Secrétaire général le 27 avril (S/2021/409) notait que, à l'exception de la tendance encourageante observée dans le District de Brčko, les autorités n'ont fait aucun progrès dans la mise en œuvre du programme « 5 plus 2 », dont l'achèvement est une condition préalable à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Nous notons que, en novembre dernier, dans sa résolution 2549 (2020), le Conseil a demandé une nouvelle fois aux autorités compétentes de la Bosnie-Herzégovine de prendre les mesures nécessaires pour mener à bien le programme « 5 plus 2 ». Les critères que doivent remplir les autorités de Bosnie-Herzégovine pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant – cinq objectifs et deux conditions – ont été approuvés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Enfin, je tiens à remercier M. Inzko de ses nombreuses années de remarquable service au poste de Haut-Représentant.

M^{me} Farrey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lecoq de son exposé et je souhaite la bienvenue à la Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine.

Le rôle du Haut-Représentant reste vital et bénéficie du plein appui du Royaume-Uni. Les cinq objectifs et deux conditions fixés pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant n'ont pas été satisfaits. Ces objectifs et conditions ont été approuvés par tous les membres du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, sont reconnus par les autorités de Bosnie-Herzégovine, et ont été appuyés à maintes reprises par le Conseil de sécurité, comme, dernièrement, dans la résolution 2549 (2020), adoptée à l'unanimité en novembre dernier.

L'absence d'un haut-représentant à ce stade ne ferait qu'encourager une accentuation de l'instabilité en Bosnie-Herzégovine, ce qui enhardirait les acteurs qui veulent perpétuer les divisions et ralentir la mise en œuvre de réformes indispensables. Cela aurait une incidence néfaste sur la Bosnie-Herzégovine et la région et entraverait la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton. Le Conseil de sécurité doit maintenir l'accent sur l'instauration durable de la paix et de la sécurité et soutenir le Bureau du Haut-Représentant jusqu'à ce que les conditions nécessaires à sa fermeture soient remplies.

Comme l'a souligné M. Inzko dans la lettre qu'il a adressée au Conseil de sécurité le 3 juin, et qui a été distribuée aux membres du Conseil de sécurité le 24 juin, M. Christian Schmidt a déjà été nommé par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix en tant que nouveau Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Il prendra ses fonctions le 1^{er} août.

En tant que membre du Comité directeur, nous avons participé à la réunion du 27 mai, durant laquelle il a été nommé. Cette nomination a été approuvée par tous les membres du Comité directeur, à l'exception de la Russie. L'unanimité n'est pas requise pour les décisions du Comité directeur. Étant donné que M. Schmidt bénéficiait d'un appui politique suffisant au sein du Comité directeur, il a été annoncé le 27 mai que ce dernier l'avait officiellement nommé nouveau Haut-Représentant. Les conseillers juridiques du Bureau du Haut-Représentant ont confirmé qu'il s'agissait de la bonne procédure.

L'approbation du Conseil de sécurité n'est pas nécessaire pour confirmer officiellement la nomination de M. Schmidt, ainsi que le prévoient l'annexe 10 de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et les conclusions de la Conférence sur la mise en œuvre de la paix, en particulier les conclusions de 1996, qui stipulent qu'en cas de vacance, à la suite de consultations avec les membres du Conseil de mise en œuvre de la paix, le Comité directeur désignera un haut-représentant. La décision de nommer un nouveau haut-représentant revient au Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Aucun rôle précis n'est attribué au Secrétaire général ou au Conseil de sécurité dans le processus de nomination et le Conseil de sécurité n'est pas juridiquement tenu de se prononcer pour confirmer la nomination de M. Schmidt. Il prendra ses fonctions de Haut-Représentant le 1^{er} août, que le Conseil se félicite ou non de sa nomination, comme il l'a fait par le passé, par l'adoption d'une résolution ou un échange de lettres.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Estonie.

Avant cela, je souhaite préciser une fois de plus qu'il ne s'agissait pas d'une lettre adressée par M. Inzko au Conseil de sécurité, mais d'une lettre adressée au Secrétaire général. Il est important de le rappeler puisque la question de sa distribution fait débat.

Je remercie M. Hervé Lecoq, Responsable de la Division de l'Europe et de l'Asie centrale au sein du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, de son exposé. Je salue la participation de la Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine à la présente séance.

Je voudrais commencer par réaffirmer le plein appui de l'Estonie à un Bureau du Haut-Représentant robuste et efficace, car celui-ci contribue fortement aux efforts que déploie le pays pour maintenir un climat sûr. L'Estonie soutient sans réserve la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes certains que son avenir réside dans la voie euro-atlantique. Même si le pays a réalisé des avancées dans plusieurs domaines depuis 25 ans, il est actuellement divisé par des tensions politiques regrettables. La Republika Srpska doit arrêter de plaider pour la sécession et s'abstenir de tout acte ou politique qui pourrait déstabiliser le pays. Il est grand temps de mettre de côté les désaccords et de s'employer à apaiser les tensions politiques et à promouvoir la réconciliation.

Le Conseil de sécurité a exprimé à plusieurs reprises son appui au programme « 5 plus 2 » dans le cadre du débat sur la Bosnie-Herzégovine. Compte tenu de l'urgence des réformes nécessaires et de la montée des propos nationalistes et clivants dans le pays, il est clair que les conditions énoncées en 2008 dans le programme « 5 plus 2 » en vue de la fermeture du Bureau du Haut-Représentant ne sont pas remplies. Cela a également été confirmé dans les rapports périodiques adressés au Secrétaire général par le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. Le maintien du poste du Haut-Représentant est donc indispensable pour les efforts en faveur de la paix et de la stabilité dans le pays jusqu'à ce que les conditions du programme « 5 plus 2 » soient remplies.

Nous remercions le Haut-Représentant en exercice, M. Valentin Inzko, de son engagement et de l'action qu'il a menée pendant tant d'années pour

aider la Bosnie-Herzégovine. M. Christian Schmidt, de l'Allemagne, a été nommé par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix le 27 mai en tant que nouveau Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Il a été décidé qu'il prendrait ses fonctions le 1^{er} août. Il n'est pas nécessaire que le Conseil de sécurité confirme la nomination de M. Schmidt. La décision de nommer un nouveau haut-représentant revient au Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Comme mes collègues française et américain l'ont souligné avant moi, les règles relatives à la nomination doivent être respectées, et le consensus au sein du Comité directeur n'est pas requis.

Enfin, nous exhortons les parties en Bosnie-Herzégovine à dialoguer et à encourager un climat propice à l'unité, au consensus et à une collaboration constructive dans l'intérêt de leurs concitoyens. Nous invitons les dirigeants de la présidence à poursuivre sur la voie de l'intégration européenne de leur pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à S. E. M^{me} Bisera Turković, Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine.

M^{me} Turković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre présidence très réussie du Conseil de sécurité durant le mois de juin.

J'assure à tous les membres réunis ici aujourd'hui que la Bosnie-Herzégovine attend avec impatience le jour où nous pourrons fermer le Bureau du Haut-Représentant en Bosnie-Herzégovine. Malheureusement, ce jour n'est pas encore arrivé. Comme les membres le savent, et comme quelques-uns l'ont mentionné, le programme « 5 plus 2 » a été adopté en 2008. Il énonce les conditions qui doivent être remplies par les autorités de Bosnie-Herzégovine pour permettre la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Bien que des progrès aient été accomplis dans certains domaines, il reste beaucoup à faire avant que l'on puisse considérer ces exigences comme satisfaites.

On ne saurait trop insister sur l'importance du rôle du Haut-Représentant dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton en Bosnie-Herzégovine. Le processus de transfert des responsabilités aux représentants élus de la Bosnie-Herzégovine est important mais doit se dérouler au moment opportun, lorsque toutes les conditions fixées seront remplies. La situation politique dans le pays, en particulier au cours des six derniers

mois, notamment les actes et les déclarations déplorables de certains acteurs politiques bosniens, illustre la nécessité que le Bureau du Haut-Représentant poursuive son important travail.

L'année dernière, nous avons commémoré le vingt-cinquième anniversaire de la conclusion de l'Accord-cadre général pour la paix à Dayton et de sa signature à Paris. Même s'il y a eu un nombre considérable d'avancées, nous devons continuer à renforcer les institutions de l'État et leurs compétences, conformément à la Constitution de Bosnie-Herzégovine. Certains politiciens trouvent un avantage à résister et à s'opposer soit au Haut-Représentant lui-même soit au travail de son bureau, ce qui est regrettable. Nous devons plutôt nous attacher à mettre en place une administration capable de répondre aux besoins de ses citoyens et de relever les défis à venir.

Comme les membres s'en souviendront, le 27 mai, le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix a officiellement nommé le nouveau Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le nouveau Haut-Représentant doit prendre ses fonctions le 1^{er} août. J'invite tous les membres du Conseil de mise en œuvre de la paix à continuer d'apporter leur appui au Haut-Représentant dans l'exercice de ses fonctions importantes.

Il importe au plus haut point que le Bureau du Haut-Représentant et le Haut-Représentant lui-même poursuivent leur travail en collaboration avec le peuple et les institutions de Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'avec la communauté internationale, pour que la Bosnie-Herzégovine continue de progresser pour devenir une démocratie prospère et efficace, fermement engagée sur la voie de l'intégration euro-atlantique.

Je voudrais conclure mon intervention en utilisant la terminologie médicale à laquelle nous nous sommes habitués au cours des 18 derniers mois. L'immunisation collective du système politique et juridique bosniaque n'est pas encore achevée. Si les procédures que nous suivons avec diligence depuis 25 ans étaient interrompues ou suspendues, nous nous exposerions à un risque élevé de réinfection et à une nouvelle vague potentiellement dangereuse que nous ne serions pas en mesure d'endiguer seuls, ce qui signifie que tous nos efforts pour enrayer la propagation du virus n'auraient servi à rien.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions poser une question à la Ministre Turković. J'espère qu'elle ne va pas se sentir personnellement visée, mais c'est une question qui nécessite des éclaircissements.

La question est la suivante : la déclaration qu'elle a faite aujourd'hui reflète-t-elle la position de toutes les entités constitutives de la Bosnie-Herzégovine ? Sa position a-t-elle été coordonnée avec la Présidence du pays, et si oui, comment cela a-t-il été fait ? Je pose la question parce que nous avons reçu du Président de la Présidence de Bosnie-Herzégovine, M. Milorad Dodik, une lettre dans laquelle il est indiqué que Mme Turković n'est pas légalement habilitée à faire une déclaration devant le Conseil de sécurité parce que sa déclaration n'a pas été approuvée par toutes les entités de Bosnie-Herzégovine.

Nous croyons comprendre que les dispositions de l'Accord de paix de Dayton stipulent que les questions de politique étrangère relèvent de la responsabilité collective de toutes les entités de Bosnie-Herzégovine. Par conséquent, ces prises de position et ces déclarations doivent être coordonnées avec toutes les entités. Si tel n'est pas le cas, on peut en conclure que tout ce que M^{me} Turković a dit aujourd'hui doit être considéré comme ses points de vue personnels. Évidemment, elle a tout à fait le droit de les exprimer, mais il s'avère qu'ils ne reflètent pas la position de la Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes convaincus qu'il est très important de se conformer au principe du respect des intérêts des deux entités et des trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine et de maintenir une position équilibrée. Sinon, au lieu de régler la situation, nous risquons de provoquer plus d'antagonisme entre les parties.

Aujourd'hui, nous avons entendu de nombreuses déclarations selon lesquelles toutes les conditions légales pour la nomination du Haut-Représentant ont été remplies, et que le Conseil de sécurité ne joue aucun rôle dans cette affaire, qui est maintenant close. C'est surprenant, car le consensus était requis au sein du Comité directeur pour toutes les nominations précédentes des Hauts-Représentants, et le rôle du Conseil de sécurité n'a jamais été remis en question.

Comme nous l'avons déjà dit, les mêmes jeux se poursuivent, ce qui est inacceptable. Les opinions des membres du Comité directeur et les avis des peuples

constitutifs ne sont pas pris en compte et les décisions sont imposées. Je peux dire que cela ne renforce nullement l'autorité du Haut-Représentant qui a été prétendument nommé, M. Schmidt.

Le Président (*parle en anglais*) : La Vice-Présidente du Conseil des Ministres et Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M^{me} Turković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais demander au représentant de la Fédération de Russie si son propre ministre des affaires étrangères, M. Sergey Lavrov, l'a autorisé à poser la question qu'il m'a posée. De toute évidence, s'il n'a pas l'autorisation de M. Lavrov, sa question est une expression de son opinion personnelle, et je ne suis pas disposée à y répondre. Toutefois, s'il peut prouver que cette question relève de l'autorité de son ministre des affaires étrangères, alors je lui dirai que tout ce que j'ai dit est basé sur les documents stratégiques de politique étrangère adoptés en Bosnie-Herzégovine, qui me guident dans tout ce que j'ai fait, tout ce que je fais et tout ce que je vais faire.

Bien que ceux qui n'aiment pas la Bosnie-Herzégovine – et qui déploient des efforts concertés pour l'empêcher de fonctionner – ne soient pas d'accord avec moi, la majorité l'est certainement. Ces documents stratégiques ont été élaborés et adoptés par les trois peuples constitutifs et d'autres citoyens de Bosnie-Herzégovine, qui ne peuvent qu'appuyer ma position et qui attendent de moi que je représente toutes les opinions, comme je le fais.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je répondrai volontiers à la question de la Ministre Turković. Je peux lui assurer que je suis pleinement autorisé à m'exprimer au nom du Gouvernement russe. J'ai été autorisé à le faire par le Président du pays, M. Vladimir Poutine. J'ai présenté mes lettres de créance au Secrétaire général. Elle peut être absolument certaine que tout ce que je dis dans cette salle est une déclaration officielle au nom de la Fédération de Russie.

Je ne sais pas si elle veut une confirmation écrite de M. Lavrov. Mais nous avons ici une lettre signée par le Président de la Présidence de Bosnie-Herzégovine. Cette lettre existe, et indique que la Ministre Turković

n'a pas le droit de s'exprimer au nom du pays sur cette question, ou d'exprimer sa position comme si elle représentait les intérêts de toutes les entités et des peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine. Telle est ma réponse à sa question.

Le Président (*parle en anglais*) : La Vice-Présidente du Conseil des Ministres et Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine a demandé la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne la parole.

M^{me} Turković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je ne veux pas m'engager dans un débat, mais je me contenterais simplement de rappeler à mon collègue que la Présidence compte trois membres et que pour faire une telle déclaration, il faut qu'elle soit confirmée par les trois membres, ou au moins par la majorité des membres de la Présidence.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais savoir comment je suis censé interpréter ce que la Ministre Turković vient de dire. Ainsi, pour parler au nom de la Bosnie-Herzégovine, tout comme au sein du Comité directeur, le consensus n'est pas nécessaire et une majorité suffit ? Est-ce que j'ai bien compris ?

Le Président (*parle en anglais*) : La Vice-Présidente du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je la lui donne.

M^{me} Turković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Le ou la Ministre des affaires étrangères de mon pays n'a besoin de l'approbation d'aucun membre de la Présidence pour s'adresser à cet auditoire. Toutefois, si quelqu'un voulait fixer des limites, celles-ci devraient être soulevées au sein de la Présidence et approuvées par tous. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une discussion fructueuse, et je ne suis vraiment pas disposée à continuer à faire perdre du temps aux collègues du représentant de la Russie.

Le Président (*parle en anglais*) : En fait, en tant que Président du Conseil, je suis d'accord avec cette déclaration.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président. Je n'ai pas non plus envie de poursuivre cette discussion. Je veux juste souligner le fait que nous sommes dans une séance publique et que les parties concernées pourront la regarder. Je ne pense donc pas qu'il m'appartienne de déterminer l'étendue de l'autorité de la Ministre, dans quelle mesure elle est censée représenter la

Bosnie-Herzégovine à cette séance ou les déclarations qu'elle est ou non autorisée à faire ici. Je pense que c'est à la Bosnie-Herzégovine d'en décider. Je suis sûr que cette séance sera suivie de près là-bas. Qu'ils décident eux-mêmes si M^{me} Turković était ou non autorisée à faire la déclaration qu'elle a faite.

La séance est levée à 16 h 50.